



Le conseil pédagogique du CESA

*sous le haut patronage du général d'armée aérienne
Richard Wolsztynski, chef d'état-major de l'armée de l'air :*

- **Marc Fumaroli**, *de l'Académie française.*
- **Jean Tulard**, *président de l'Académie des sciences morales et politiques.*
- **François Pernot**, *maître de conférence en histoire moderne.*
- **André Lewin**, *ambassadeur de France.*
- **Denise Flouzat**, *recteur d'académie, professeur des universités et ancien membre du conseil de la politique monétaire de la banque de France.*
- **Martine Méheut**, *présidente de l'association européenne des enseignants.*
- **Brigitte Debernardy**, *contrôleur général des armées.*
- **Claude Carlier**, *professeur d'histoire contemporaine à la Sorbonne.*
- **Patrick Facon**, *directeur de recherche au Service historique de l'armée de l'air, maître de conférence à l'institut d'études politiques de Paris.*
- **Jean-Yves Daniel**, *inspecteur général de l'Éducation nationale.*
- **∇ Bruno Neveu**, *membre de l'Institut.*
- **François Thual**, *géopoliticien.*
- **Aymeric Chauprade**, *professeur de géopolitique à la Sorbonne.*
- **Hervé Coutau-Bégarie**, *président de la commission française d'histoire militaire.*
- **Alain Bévillard**, *général de corps aérien, ancien inspecteur de l'armée de l'air.*



Centre de publication
du Centre d'enseignement
supérieur aérien
1, place Joffre, 75007 PARIS

Directeur de la publication :
Col Michel De Lisi

Rédacteur en chef :
Lcl Pascal Bertrand

Rédacteur en chef adjoint :
Ltt Muriel Berger

Informatique éditoriale
et fabrication :
Adc Christian Noël
M. Philippe Bucher

Crédits photographiques :
Fonds documentaire
de la bibliothèque du CESA

Correspondance :
CESA - BP 43
00445 ARMÉES
Tél. : 01 44 42 80 64
Fax : 01 44 42 80 10
e.mail :
cpsesa@cesa.air.defense.gouv.fr

Photogravure et impression :
Atelier de photographie
et de reproduction
de l'armée de l'air (APRAA)
26, boulevard Victor
00450 ARMÉES
Direction de l'APRAA :
Ltt Frédéric Ciavaldini

Tirage 4 500 exemplaires

Les opinions émises dans
les articles n'engagent
que la responsabilité
des auteurs.

TOUS DROITS DE
REPRODUCTION RÉSERVÉS

Relations internationales

Franklin Delano Roosevelt 6

Littérature

Michel de Montaigne 8

Économie

L'approche de la connaissance
économique 10

Institutions

Les différentes organisations politiques 12

Géopolitique

Constantes de la géopolitique
française 14

Philosophie

L'État selon Max Weber 16

Pensée politique

L'anarchisme 18

Regard sur l'armée de l'air

L'équipement de l'armée de l'air française
dans l'immédiat après-guerre 20

Histoire

L'empereur romain 22

Stratégie

Les spécificités du milieu aérien 24

Au fil de la plume 26



Franklin Delano Roosevelt

(1882-1945)



Avocat de formation, sénateur démocrate de l'État de New York en 1910, Franklin Roosevelt est élu président des États-Unis en 1932. Pour faire face à la dépression économique des années 1930, il lance la politique du *New Deal*.

Il est réélu en 1936, puis en 1940 et en 1944. Bien qu'il déteste la guerre, il est contraint d'engager son pays dans le plus vaste conflit suite à l'attaque de Pearl Harbor. Il dirige alors tout l'effort de guerre des États-Unis contre le Japon et l'Allemagne. À plusieurs reprises il rencontre les dirigeants alliés : Winston Churchill, avec qui il signe la charte de l'Atlantique, et Joseph Staline, lors des conférences de Téhéran, en 1943, et de Yalta, en 1945, le Chinois Chank Kai Chek et le général de Gaulle qu'il n'apprécie guère.

Pendant la guerre, il décide, puisque les Allemands y travaillent déjà, de lancer des recherches sur la fabrication de la bombe atomique (le projet *Manhattan*) et, en même temps, devient le promoteur de l'Organisation des nations unies (ONU).

La politique du *New Deal* (nouvelle donne) avait un double but : l'un, immédiat, était de remédier à la crise en cours depuis 1929 en relançant la consommation et l'investissement ; l'autre, à plus long terme, était de réformer le système économique américain en faisant disparaître les abus qui avaient été à l'origine de la crise : esprit nationaliste et protectionniste, libéralisme économique et spéculation boursière.

En 1933, Roosevelt s'entoure de jeunes intellectuels, techniciens et économistes (le *Brain Trust*) et s'inspire des théories keynésiennes pour déclencher plusieurs mesures : l'*Agricultural adjustment act* (prêts à faibles intérêts et indemnités aux fermiers) ; le *National industrial recovery act* (renaissance industrielle) ; la loi *Wagner* (liberté syndicale) et le *Social security act* (retraite, assurance chômage, secours aux pauvres). En dépit de ses résultats pratiques limités, la politique du *New Deal* marqua un tournant décisif dans l'histoire des États-Unis : profondément novatrice, elle fit admettre par la majorité de l'opinion publique américaine le principe d'intervention de l'État dans les domaines économique et social.

En politique extérieure, Roosevelt met en place les « relations interaméricaines » et « de bon voisinage » avec l'Amérique latine, qui soutiendra dès lors les États-Unis dans leur combat pour la démocratie. Démocratie que

Roosevelt soutient en Europe par la vente (1937), puis le prêt (1941), de matériel de guerre. Le 14 août 1941, aux côtés de Churchill, il signe la charte de l'Atlantique qui est à l'origine de la charte des Nations unies.

Avec l'attaque de **Pearl Harbor** par l'aviation japonaise (7 décembre 1941, îles Hawaï), le conflit, qui a éclaté en Europe deux ans plus tôt, devient véritablement mondial. Cet événement signe l'entrée en guerre des États-Unis contre le Japon. Trois jours plus tard, l'Allemagne et l'Italie, alliées de l'adversaire asiatique, déclarent à leur tour, mais à contrecœur, la guerre aux États-Unis qui sont ainsi entraînés dans un combat sur deux fronts : en Europe contre l'Allemagne et dans le Pacifique contre le Japon.

Dès 1942, Roosevelt choisit de porter l'essentiel de ses efforts vers l'Europe, au grand soulagement de Churchill et de Staline. Ensemble, ils accomplissent un formidable effort économique et militaire, et, dès 1943, Roosevelt et les Alliés se concertent pour organiser l'« après-guerre » et établir les fondements de l'ONU, censée permettre l'émergence d'un nouvel ordre mondial établi sur la paix, la liberté et la croissance.

La conférence de Yalta (4-11 février 1945) rassemble, au bord de la mer Noire, Churchill, Roosevelt (instigateur de la rencontre) et Staline, afin d'entériner le partage de l'Europe. Trois sujets sont abordés :

- l'Allemagne sera partagée en trois zones d'occupation gérées par les trois forces armées, plus celle de la France, que Churchill impose afin de limiter l'influence soviétique (et aussi contrebalancer l'anticolonialisme professé par les Américains).
- la Pologne sera administrée par un gouvernement d'« union nationale », dominé par le comité de Lublin (d'obédience stalinienne) et élargi à quelques éléments du comité de Londres (pro-occidental), dans l'attente d'élections libres.
- les « réparations » : l'Allemagne devra payer 20 milliards de dollars, dont 50 % à l'URSS qui se chargerait du transfert de biens industriels, de matières premières et de marchandises. Par ailleurs, en échange de quelques concessions, Staline donne son accord pour que l'Union soviétique adhère à une ONU telle que Roosevelt, très idéaliste, l'envisage. Cependant, la conférence traduit un état de fait : les troupes soviétiques occupent toute l'Europe de l'Est, l'Armée rouge est dans les environs de Berlin alors que les troupes occidentales n'ont pas encore franchi le Rhin. C'est l'origine du « partage de Yalta », une coupure en deux, plus tard symbolisée par le « rideau de fer » et le mur de Berlin.

Franklin Roosevelt meurt le 12 avril 1945, à la veille de la victoire des Alliés sur l'Allemagne nazie. La bombe atomique, dont il avait demandé la conception, sera utilisée en août 1945, contre le Japon, par son successeur, Harry Truman, qui démontrera ainsi à l'URSS la puissance de feu acquise par les États-Unis. 1

Sergent-chef Jérémie Alligier



Montaigne-les Essais



Moraliste, artiste, écrivain, penseur épicurien : Michel Eyquem de Montaigne, homme aux multiples visages, naquit en 1533. Les **Essais**, son œuvre majeure, se révéla un ouvrage essentiel sur ce qu'on qualifie aujourd'hui d'humanisme. Constitués de trois tomes (les deux premiers furent rédigés en 1580, le dernier en 1588), ils firent de Montaigne son propre sujet d'étude. Sa quête intérieure le mena à vivre dans une grande solitude. Excepté Étienne de la Boétie, son seul véritable ami, Montaigne préféra vivre reclus dans ses domaines de pensée, en se plaçant comme un observateur de la société de son époque. Il n'eut de cesse de réfléchir à un grand thème de l'humanité : la vie. Son ouvrage n'est pas autobiographique, mais présente ses opinions et sentiments sur des sujets divers. Montaigne parle de tout sans méthode particulière. Il évoque ses ambitions, son caractère, ses idéaux, ses goûts particuliers et démontre surtout son mépris des conventions.

Cet adepte du **doute** ne fut toutefois pas dénué de nombreuses convictions, mais il n'eut pas de certitudes susceptibles de l'enfermer dans un dogme particulier. Il élaborait une pensée qui se voulait ancrée dans la vie et dans l'action. Son souci du « je » le mena à exercer une introspection profonde qui provoqua la fondation d'un nouveau genre d'écriture : la littérature personnelle. Mort en 1592, Montaigne laissa derrière lui une œuvre qui se révéla essentielle pour les penseurs du siècle des Lumières et pour leur contemporains.

Trois grands principes vont se retrouver tout au long de son recueil.

Le scepticisme : Dans les deux premiers tomes, l'écrivain n'adopte pas un point de vue particulier. Il décrit ses idées à travers deux attitudes successives dont l'une prendra finalement le pas sur l'autre. En effet, Montaigne fut attiré en premier lieu par la philosophie des stoïciens^(*) qui fascinait son ami La Boétie. Mais peu à peu, voyant que ce parcours philosophique rigide censé mener à la vertu ne lui convenait pas, il versa dans le scepticisme, principe qu'il fera sien durant la suite de son œuvre. Au fur et à mesure, le rejet d'une pensée dogmatique devint pour lui une nécessité, voire un devoir. La réflexion et les opinions, prônées par certains d'une manière oppressive en les présentant comme salvatrices pour l'humanité, le menèrent à devenir un « vagabond de la pensée ». Selon lui, les hommes sont plus enclins à la sauvagerie qu'à la sagesse. De ce fait, ils se rapprochent plus de la bestialité que de la vérité. Dès lors son écriture, son attirance pour le doute perpétuel, vont s'ériger comme un rempart contre un système philoso-

phique ou religieux prédéfini. En adoptant la célèbre devise « Que sais-je ? », Montaigne met en évidence une sorte de volonté d'ignorance, humiliant la raison humaine, trop présomptueuse.

L'épicurisme : La problématique de l'homme face à la vie conduit Montaigne à porter un intérêt marqué à la volupté de la pensée épicurienne. Profiter de l'instant présent, goûter à la vie, à ses multiples plaisirs, Montaigne fut obsédé par l'idée de la beauté de l'immédiat. Révulsé par le comportement stoïcien face à la mort, Montaigne s'attacha à la dédaigner en la définissant comme un fait et non pas comme une finalité. La vie est, pour lui, véritablement plus importante et la volonté de bonheur sur terre plus fascinante que les concepts morbides. L'usage du temps s'avère donc primordial dans sa pensée. Il n'en reste pas moins que l'homme, dans son désir de profiter des bienfaits de la vie, devrait selon Montaigne diriger sa conduite en fonction de sa nature profonde.

Le culte du « moi » : Les *Essais* sont aussi et surtout un ouvrage qui parle d'UNE personne pour aboutir à l'étude sur LA personne. Le dernier tome de l'ouvrage décrit les confessions du penseur. Il y affiche sa volonté de se présenter « tout entier et tout nu » devant le lecteur. Dans son avant-propos, Montaigne annonce ainsi combien son recueil repose avant tout sur l'idée de la connaissance de soi. Sa personnalité constitue l'élément le plus important de son étude. Cette façon de s'occuper de soi, qui lui permet d'évoquer ses pensées et son caractère, représente un concept moderne qu'on nommera par la suite *l'individualisme*. Mais le souci de sa personne évoque surtout un désir de transparence extrême qui laisse à supposer que Montaigne, en se plongeant en lui-même et en se dévoilant, cherche plus la complicité que l'éloignement. Ce qu'il confesse pourrait se trouver en chacun de nous.

Alors, Montaigne était-il individualiste? On peut le penser mais ne pas l'affirmer. En effet, sa volonté de se révéler entièrement aux autres évoque plutôt l'envie d'illustrer par l'introspection une image de l'humaniste universel qui, en affichant tous ses idéaux et convictions, chercha surtout à partager plutôt qu'à imposer. Ce procédé peut paraître paradoxal. Il prit cependant une importance fondamentale dans la construction de ce que l'on nomma plus tard *l'esprit français*. Passer par l'élaboration de l'idée individualiste pour en faire un concept collectif, voilà tout le génie de ce penseur. À travers les *Essais*, Montaigne montra plutôt les similitudes qu'il partageait avec tous ses congénères, susceptibles de voir une part d'eux-mêmes dans chaque trait de caractère ou opinion de l'auteur. Les *Essais* permirent ainsi à cet homme éclairé de prendre place dans le cercle des grands penseurs humanistes. **1**

Thomas Bertrand

* Voir *Les Carnets du Temps* n°4 (juillet-août 2003), « Le stoïcisme ».

L'approche de la connaissance économique

L'économie est-elle une science pure ? Quelle est la place des mathématiques dans la théorie économique ? Le débat est au cœur des travaux des économistes du XIX^e siècle, tels que le Français **Léon Walras** (1834-1910). La formalisation mathématique prend une place de plus en plus importante pour connaître une consécration dans les années 1920-1930. Les travaux de Keynes ont ensuite révolutionné la science économique en remettant notamment en cause l'idée d'un équilibre économique de plein emploi. La réaction aux idées keynésiennes par les néoclassiques dans la seconde moitié du XX^e siècle va permettre de poursuivre les travaux de Walras et les outils mathématiques sont aujourd'hui de plus en plus sophistiqués (calculs matriciels, vectoriels, topologie).

La place des mathématiques dans la science économique a été relativisée par de nombreux théoriciens animés d'un scepticisme à l'égard des systèmes d'équations. Cependant, la modélisation mathématique traverse les âges et continue de se moderniser pour s'imposer comme une des composantes essentielles de la recherche économique. Les travaux de Walras et sa théorie de l'équilibre général sont le point de départ de la formalisation mathématique, sachant que plusieurs écoles d'économistes ont ensuite développé et fait évoluer ces idées sous un angle non plus statique mais dynamique.

La théorie de l'équilibre général de Walras

Inspirés par les travaux du philosophe et économiste français Cournot (1801-1877) et de l'Allemand H. Gossen (1811-1858), les néoclassiques considèrent que l'économie peut être décrite par une mise en équation mathématique qui traduirait l'interdépendance de marchés en équilibre. Pour les économistes classiques, la valeur d'un bien réside dans la quantité de travail nécessaire pour le produire et non dans l'utilité qu'il procure au consommateur. Les néoclassiques introduisent la notion d'utilité marginale, à savoir la dite « marginaliste » dont les acteurs se constituent en trois écoles :

- l'école de Lausanne : Walras, Pareto (1848-1923),
- l'école anglaise : Jevons (1835-1882),
- l'école autrichienne : Menger (1840-1921), Von Wieser (1851-1926).

Walras⁽¹⁾ formalise la loi de décroissance de l'utilité marginale avec les quantités avant de réussir à exprimer un ensemble de relations solidaires



(offres, demandes, prix, quantités de tous les biens) pour obtenir un système isostatique d'équations. Sa résolution permet de définir le prix de tous les biens, décrivant ainsi un équilibre général sur l'ensemble des marchés.

La dynamique économique

Contrairement à la logique évoquée précédemment, la nouvelle approche consiste à prendre en compte des paramètres temporels dans la tentative de modélisation mathématique. La dynamique économique rationnelle utilise ainsi de nouveaux instruments tels que des abaques, des séries et des équations fonctionnelles pour décrire une situation économique à venir en fonction de périodes antérieures. L'Américain Samuelson et le Hollandais Tinbergen⁽²⁾ sont souvent cités pour décrire cette tendance théorique.

La dynamique économique a cependant emprunté une deuxième voie, plus expérimentale, qui consiste à analyser les résultats *a posteriori*. C'est donc une véritable école économique qui a fait son apparition et dont, semble-t-il, les travaux sont très complémentaires de la dynamique rationnelle, dans la mesure où la confrontation des deux théories permet dans certains cas d'établir des relations nouvelles entre les différents paramètres. La théorie économétrique consiste à mettre en place un système de statistiques à partir de données économiques tirées du passé. Certains économistes américains, tels que Mitchell ou Burns⁽³⁾, ont ainsi mené cette démarche jusqu'à décrire de véritables cycles économiques. L'économie mathématique a enfin été révolutionnée par l'application de la théorie des jeux aux mécanismes économiques (Von Neumann et O. Morgenstern), qui permet de démontrer que les décisions individuellement rationnelles peuvent conduire à une issue absurde même en économie.

L'économie mathématique, après le succès du XX^e siècle, a connu des revers, des sursauts et surtout une évolution permanente au sein de différentes écoles, qui l'ont fait vivre et l'ont enrichie. L'objectif de Walras de faire de l'économie une science exacte, proche de la physique, a très certainement échoué sans pour autant disparaître du patrimoine des théories économiques. Le Français Debreu et l'Américain Arrow ont mené la démonstration mathématique en introduisant certaines conditions (concurrence pure) et de nombreuses écoles aujourd'hui encore poursuivent l'exploitation de l'instrument mathématique pour décrire les phénomènes économiques. Le modèle Arrow-Debreu est au cœur du débat contemporain sur la notion d'équilibre général. Aujourd'hui, les mathématiques constituent un instrument au milieu de nombreux autres comme la géographie, la psychologie, l'histoire, la stratégie ou encore la sociologie. 1

Capitaine Arnaud Lemarchand

1. *Éléments d'économie pratique pure* (1874-1877), *Études d'économie appliquée* (1898).
2. J. Tinbergen, *L'économétrie*, 1954.
3. Mitchell et Burns, *Measuring business cycles*, 1956.



Les différentes organisations politiques

Chaque pays possède une organisation politique qui, en vertu d'une histoire et d'une géographie particulières, revêt des caractéristiques et des traditions qui lui sont propres. Cependant, l'observation du fonctionnement de ces pays, érigés en États, met à jour des types communs d'organisation.

Les quelque 193 États existants actuellement dans le monde n'ont tout d'abord pas la même forme. L'État unitaire constitue la forme la plus répandue : la France en est l'archétype. L'organisation unitaire est la conséquence de l'unicité du pouvoir qui n'est pas divisé sur le territoire mais prolongé et continué par l'administration (la déconcentration administrative) et par des autorités élues en cas de décentralisation. Tous les citoyens sont soumis au même et unique pouvoir incarné par un seul gouvernement, un seul parlement et un droit unique pour tous.

La confédération est une forme d'État possible mais aujourd'hui délaissée. Elle est une association d'États qui, par traité, mettent en place des organes interétatiques pour agir en commun dans divers domaines sans renoncer toutefois à leur souveraineté.

L'État fédéral n'est pas une association d'États et ne repose pas sur un traité mais il est une intégration juridique et politique des États fédérés ayant leur propre gouvernement, une organisation autonome (parlement, tribunaux, administration) et dont l'union repose sur une constitution fédérale. Les États fédérés sont donc compétents pour agir, mais dans les limites fixées par la constitution fédérale. Ce type d'organisation à deux étages implique au niveau fédéral un parlement à deux chambres, l'une où siègent des représentants de la population, l'autre où siègent les représentants des États. Pour trancher les litiges qui naissent entre le pouvoir fédéral et les États fédérés, il faut une cour suprême qui devient ainsi le garant de cette vie étatique dédoublée. Les États-Unis et l'Allemagne sont des exemples de fédérations.

L'organisation des institutions révèle ensuite des traits communs qui permettent de définir trois types de régime : le régime parlementaire, le régime présidentiel et le régime d'assemblée.



Né au sein de la monarchie anglaise qui dû reconnaître la prééminence puis la souveraineté du Parlement au sein de ses institutions, le régime parlementaire se caractérise par le fait que le gouvernement ne peut mettre en œuvre sa politique et rester au pouvoir que si le parlement lui fait confiance : c'est ce que signifie la responsabilité du gouvernement. En cas de désaccord avec le législatif, celui-ci peut l'obliger à démissionner par l'intermédiaire de procédures inscrites dans la Constitution. En revanche, le chef de l'État, qui n'a que des pouvoirs limités, est, lui, politiquement irresponsable. En contrepartie de sa responsabilité, l'exécutif peut dissoudre l'Assemblée qui dès lors n'est plus maîtresse du jeu politique sans contrepoids.

Le régime présidentiel, élaboré par les Américains à la fin du XVIII^e siècle, ne connaît ni responsabilité politique ni collaboration des pouvoirs : exécutif et législatif sont cloisonnés. Le chef de l'État, qui tient sa légitimité de son élection au suffrage universel, est le chef d'un gouvernement qui ne peut être démis que par lui et non par le Parlement. En contrepartie, celui-ci ne peut être dissout.

Le régime semi-présidentiel qui est celui de la France depuis l'élection au suffrage universel du président de la République en 1962 conjugue les traits de l'un et de l'autre. Dans le régime d'assemblée, l'exécutif est le commis de l'Assemblée parlementaire : il en est directement issu et exécute ses ordres. Cette forme de régime qu'illustra la Convention pendant la Révolution est peu répandue aujourd'hui du fait des leçons de l'expérience. Cependant, assouplie, elle est à l'honneur en Suisse.

Le fonctionnement des institutions met enfin en évidence les caractéristiques d'une démocratie : universalité de la participation aux élections politiques sur les seuls critères d'âge et de nationalité et décision majoritaire ; affirmation et protection des libertés publiques et privées ; pluralisme idéologique manifesté par la pluralité de partis politiques se constituant librement et pluralisme institutionnel, tous les pouvoirs n'étant pas réunis dans une seule main. Dans le monde contemporain, la démocratie est essentiellement représentative : les citoyens s'expriment par l'intermédiaire des représentants qu'ils ont élus mais toute forme de démocratie directe n'a pas disparu avec la cité grecque. Le recours au référendum s'est en effet largement répandu au cours du XX^e siècle.

La variété des organisations politiques des États découle ainsi de la combinaison de ces différents types. 1

Constantes de la géopolitique française

L'étude de l'histoire de France sur le temps long permet de dégager des constantes des géopolitiques intérieure et extérieure de la France.

Les deux objectifs d'unité territoriale et d'unité culturelle ont été permanents. Ils passèrent pour le premier par l'abaissement systématique des féodalismes par le pouvoir central. Alexis de Tocqueville a pu dire que la véritable révolution française est le processus de centralisation qui se met en place à partir du XVI^e siècle, le jacobinisme de la Révolution française n'étant que l'aboutissement extrême de ce processus. Quant à l'objectif d'unité culturelle, il a constamment été poursuivi à travers l'abaissement des communautarismes ethnolinguistiques et religieux. Pas d'État à côté de l'État, pas d'État dans l'État. Une culture dominante toujours : le catholicisme sous la monarchie, et, à partir du moment où celui-ci est devenu plus faible avec l'ouverture de la question protestante au XVI^e siècle, un processus de laïcisation de l'État (Édit de Nantes) que, là encore, la Révolution française pousse jusqu'aux extrémités, faisant basculer l'État du refus de la théocratie (domination du politique par le religieux) au refus de toute participation du religieux au politique. L'islam en France pose aujourd'hui la question de la capacité du modèle laïque à relever le défi qui avait été relevé au XVI^e siècle ; car « Paris vaut bien une messe »* avait en effet signifié, certes la tolérance du protestantisme, mais aussi la réaffirmation du catholicisme en tant que religion centrale de l'identité française.

À l'extérieur, plusieurs objectifs constants de la géopolitique française doivent être connus. D'abord, la volonté d'assurer à la nation française sa souveraineté étatique. En Europe, seules les nations anglaise, russe et française n'ont jamais été composantes d'un empire multinational commandé par une capitale extérieure. En 1900, dans le monde, il n'y avait que quarante États souverains ; il y en a plus de 190 aujourd'hui. Ce qui signifie que, durant des siècles, la majorité des peuples, à la différence du peuple français et de quelques autres, ont vécu dans le cadre d'États impériaux dont ils n'étaient qu'une composante.



Deuxième objectif constant, en monarchie comme en République : assurer à la France un rôle dominant dans le concert européen. État-nation, la France a aussi souvent eu la tentation de l'État-empire ; ceci parce que l'État français est sans doute en Europe le seul véritable enfant de Rome. Qui peut dire que cette idée impériale s'est évanouie dans un pays où deux dirigeants se sont sacrés empereur d'Occident à exactement mille ans de distance (Charlemagne en 800 et Napoléon en 1800) et où l'horizon de la politique européenne porte le nom d'Europe puissance, c'est-à-dire d'un nouvel empire européen faisant face aux empires américain, russe et demain chinois ?

Donner à la France une projection mondiale est le troisième objectif constant de la géopolitique française. Car si la France ne peut prétendre être l'Europe, l'Europe reste trop petite pour la France. Comme le faisait remarquer l'historien Jacques Bainville, le pré carré compte autant de kilomètres de frontières terrestres (Europe) que de rivages maritimes (ouverture sur le monde). Bel équilibre en effet. D'où une grande politique extérieure dans le monde entier et une vocation, par là même, à apporter face aux empires et à leur implacable logique de blocs, de l'équilibre. La France est une puissance d'équilibre donc, par sa projection mondiale. On peut ainsi résumer les lignes constantes de notre politique diplomatique (appuyée par une crédibilité en puissance, car point d'influence sans capacité de force) :

- de la recherche de la sécurité militaire de l'État français découle une vraie politique continue des frontières du pré carré (consolider plutôt qu'étendre) ;
- de la recherche de la sécurité politique par l'équilibre découle la recherche des alliances de contrepoids (hier l'Empire ottoman face au Saint-Empire romain germanique, aujourd'hui une politique arabe, russe et chinoise pour équilibrer la relation euro-atlantique), et l'équilibre terre/mer. Enfin, la recherche de l'influence par la politique de la civilisation française : quoi que l'on pense des contenus, la France a cherché à exporter des valeurs universelles : de la Fille aînée de l'Église à la Fille aînée des Droits de l'Homme...1

Aymeric Chauprade

*NDLR : Ces mots seraient attribués à Henri IV lors de sa cérémonie de conversion au catholicisme qui lui permit d'accéder enfin au trône de France auquel il prétendait depuis 1589.

Des mots clés de la géopolitique de la France :
Unité, Souveraineté, Europe, Monde, Sécurité, Équilibre, Influence.



L'État selon Max Weber



L'État est la forme d'organisation politique que nous connaissons dans la société occidentale moderne. Tenter de le définir revient à s'interroger sur trois notions centrales : la souveraineté, le pouvoir et la légitimité. Le sociologue allemand Max Weber (1864-1920) s'est attaché à étudier les fondements du pouvoir politique et les sources de légitimité justifiant la domination de l'État sur les gouvernés.

L'État comme institution

Dans *Économie et société* ⁽¹⁾, Max Weber définit l'État comme étant « une entreprise politique de caractère institutionnel lorsque et en tant que sa direction administrative revendique avec succès, dans l'application des règlements, le monopole de la contrainte physique légitime », le tout « à l'intérieur d'un territoire géographique déterminable ».

« Comme tous les groupements politiques qui l'ont précédé, l'État consiste en un rapport de domination de l'homme par l'homme fondé sur le moyen de la violence légitime », précise-t-il dans *Le Savant et le Politique*.⁽²⁾

Ces définitions restées célèbres reposent sur quatre éléments fondamentaux. Tout d'abord, l'État de Max Weber est un **espace géographiquement délimité** dont le caractère institutionnel introduit l'idée de **rapports d'autorité à obéissance** et dont la pérennité présuppose la réalisation d'une **double condition** (« lorsque et en tant que », « avec succès »). Enfin, Max Weber attribue à l'État le **monopole de la légitimité**.

L'État est donc une institution qui a le pouvoir de contraindre les gens (leur faire payer des impôts, les envoyer à la guerre, les mettre en prison...). Toutefois, le recours à la violence (peine de mort notamment) constitue l'option ultime dont disposent les dirigeants pour mener à bien la conduite des affaires de l'État : « la menace et, éventuellement, l'application de la violence, en est assurément le moyen spécifique et partout elle est, en cas de défaillance des autres moyens, l'ultima ratio »⁽³⁾.

L'État se caractérise également par la mise en place d'un **pouvoir « légal-rationnel »** qui passe entre autres par l'adoption de règles de gestion de la société et par la constitution d'un corps de fonctionnaires.

La légitimité du pouvoir

Pour Max Weber, toute socialisation passe par une forme de domination, d'adhésion proche de la **soumission volontaire** qui dépend des qualités que le dominé prête à celui qui commande. L'État, en tant qu'organisation sociale, n'échappe pas à cette règle. Sa légalité est fondée sur la conviction qu'ont les citoyens qu'il est juste de lui obéir. Mais la légalité n'implique pas la légitimité. Les lois antijuives promulguées par l'administration de Vichy étaient légales dans le sens où elles ont été édictées par des instances qualifiées. Pourtant, le régime de Vichy était illégitime, tout comme les lois précitées.

En outre, l'État totalitaire repose sur la servitude volontaire des citoyens⁽⁴⁾. Le nazisme est né et a prospéré après la première guerre mondiale dans une Allemagne menacée de désintégration suite à une crise politique, sociale et économique à laquelle les remèdes institutionnels classiques n'ont su répondre. Confrontée à cette menace, la communauté a adopté une organisation sociale mythique fondée sur le culte de la personnalité du chef qui incarne la sécurité et le besoin d'identification de la communauté. Une fois au pouvoir, le régime nazi s'est employé, par le détournement du langage, par l'instauration du culte du héros et du mythe de la race, à détruire l'espace public pour lui substituer son modèle, à la fois archaïque et rationnel avec l'utilisation de moyens techniques modernes.

Max Weber distingue trois grandes sources de légitimité. La **légitimité légale** repose sur la « *croissance en la légalité des règlements arrêtés et du droit de donner des directives qu'ont ceux qui sont appelés à exercer la domination par ces moyens* ». La **légitimité traditionnelle** revêt « *un caractère exceptionnel, reposant sur la croyance quotidienne en la sainteté de ceux qui sont appelés à exercer l'autorité par ces moyens* ». Enfin, la **légitimité charismatique** repose sur la « *soumission au caractère sacré, à la vertu héroïque ou à la valeur exemplaire d'une personne* ».

Pour durer, toute domination doit faire naître et renforcer une croyance en sa légitimité. L'État, pour asseoir sa domination et la faire accepter aux gouvernés, doit exercer son pouvoir d'une manière qui apparaisse juste et fondée, les gouvernés acceptant de lui abandonner le monopole de la violence légitime. Cela démontre le **caractère artificiel** de l'État, car l'art des hommes politiques consiste à persuader ceux qui obéissent qu'ils possèdent ces qualités. 1

Sergent Jérôme Périolat

1. *Économie et société*, Max Weber, collection Pocket Agora, 2003, p. 96 à 100.

2. *Le Savant et le Politique*, Max Weber, La Découverte, 2003.

3. *L'ultima ratio regnum*, ou le dernier argument des rois, est la devise que Louis XIV avait fait graver sur ses canons.

4. *Le Mythe de l'État*, Ernst Cassiner, Gallimard, 1993.



L'anarchisme

« **L**a liberté, c'est le droit absolu de chaque être humain de ne point chercher d'autre sanction à ses actes que sa propre conscience, de ne les déterminer que par sa volonté propre et de n'en être, par conséquent, responsable que vis à vis de lui même d'abord. » M. Bakounine.

En tant que courant idéologique, cette doctrine est apparue à la fin du XVIII^e et au début du XIX^e siècle, dans le double cadre de la Révolution française (bouleversement des structures et des mentalités) et de la révolution industrielle (asservissement des masses laborieuses, mécanisation de l'homme).

Pour l'anarchisme classique, dont les principaux représentants sont P.-J. Proudhon, M. Bakounine (disciple de Proudhon) et P. Kropotkine, la liberté est première, les institutions sociales et politiques lui nuisent et doivent donc être supprimées.

Ainsi il s'agit de révolution, mais d'une révolution qui doit être menée par le bas. En effet, Proudhon affirme « *la personnalité et l'autonomie des masses* », relayé, plus tard, par Bakounine pour qui « *la révolution sociale anarchiste (...) surgit d'elle-même, au sein du peuple, en détruisant tout ce qui s'oppose au débordement généreux de la vie populaire afin de créer ensuite (...) les nouvelles formes de la vie sociale libre* ».

Néanmoins, l'anarchiste se trouve aux prises avec une grave contradiction : la spontanéité des masses est essentielle mais elle ne suffit pas à tout car, pour qu'elle atteigne la conscience générale, l'hégémonie d'une minorité de révolutionnaires capables de penser la révolution se révèle indispensable. Or, comment éviter que cette élite ne mette à profit sa supériorité intellectuelle pour se substituer aux masses et paralyser leurs initiatives, voire leur imposer une nouvelle domination ?

Selon Proudhon, l'idéal aurait été que ces minorités conscientes transmissent leur science révolutionnaire au peuple, mais « *ce serait méconnaître la nature envahissante de l'autorité* ». Bakounine, pour sa part, entrevoit que cette contradiction ne sera vraiment résolue que le jour où la classe ouvrière possédera la science, la philosophie et la politique du socialisme, où « *la masse devenue pleinement consciente n'aura plus besoin de chefs, mais seulement d'organes exécutifs de son action consciente* ».

Ainsi l'anarchie ne se veut pas synonyme de désorganisation. Proudhon a été le premier à proclamer que l'anarchie n'est pas le désordre, mais l'ordre, « *qu'elle*



est l'ordre naturel par opposition à l'ordre artificiel imposé d'en haut, qu'elle est l'unité vraie, par rapport à la fausse unité qu'engendre la contrainte ». Il fut également le premier à proposer une conception anti-étatique de la gestion économique.

Dans le cadre de la révolution de février 1848, la naissance spontanée, à Paris et à Lyon, d'associations ouvrières de production permet à Proudhon de réaliser que « *la grande industrie* » et « *la grande culture* » doivent naître de l'association, combinaison de la communauté et de la propriété.

C'est cette conception libertaire de l'autogestion, incompatible avec l'existence d'un État autoritaire, qui prévaudra dans les congrès de la Première Internationale (ou AIT : Association internationale des travailleurs, fondée en 1864 à Londres) durant lesquels il fut décidé que « *la propriété collective appartiendrait à la société entière, mais (...) serait concédée à des associations de travailleurs* », que « *l'État ne serait plus que la fédération des divers groupes de travailleurs* » et que la concurrence serait « *l'expression de la spontanéité sociale* », le gage de la liberté des associations. Plus tard, en 1876, James Guillaume, disciple de Bakounine, exposant ses *Idées sur l'organisation sociale*, intègre à cette conception le syndicalisme ouvrier qui devait compléter et articuler l'autogestion.

Mais comment envisager l'administration territoriale ? Proudhon expose le concept de la commune autonome qu'il définit comme un « *être souverain* », relayé par Bakounine, pour qui les associations ouvrières de production devraient être librement alliées au sein des communes, et les communes, à leur tour, librement fédérées entre elles.

La société future, libertaire, devrait donc être dotée d'une double structure : économique, la fédération des associations ouvrières, et administrative, la fédération des communes. Resterait à couronner l'ensemble par une conception d'envergure, susceptible de s'étendre au monde entier : la fédération des grands ensembles, la « *confédération des confédérations* ». L'autorité et la liberté, ces deux principes en lutte perpétuelle, seraient condamnées à transiger l'une avec l'autre dans un système fédératif, antithèse de la centralisation gouvernementale.

Alors que les anarchistes ont joué un grand rôle dans la Révolution russe (en Ukraine) et dans la guerre civile espagnole, en France, leur mouvement est très divisé et n'a que peu d'influence. 1

Sergent-chef Jérémie Alligier



L'équipement de l'armée de l'air française dans l'immédiat après-guerre

La seconde guerre mondiale plonge l'aéronautique française dans un chaos qui laisse apparaître l'énorme retard de la France dans les domaines aéronautique, scientifique et technique. L'armée de l'air vient de subir une importante défaite militaire et doit se reconstruire et se moderniser. Bien qu'elle affichait une avance technique mondialement reconnue en 1918, sa dégradation est forte pour des raisons économiques et institutionnelles. Consciente de ce fait, la France doit, dès 1943, rééquiper en urgence son armée de l'air en matériels modernes. Ne pouvant compter sur les productions nationales d'un sol non encore libéré, l'État major de l'armée de l'air va en premier lieu se tourner vers les Alliés pour obtenir des appareils au titre de la loi prêt-bail américaine.

En 1945, les États-Unis se trouvent au sommet des conceptions stratégiques mondiales. La puissance américaine, qui repose sur le monopole atomique (accord de Québec, 1943)⁽¹⁾, affiche une technique de pointe dans le domaine aéronautique, suivi de loin par l'Union soviétique et la Grande-Bretagne déjà bien équipées. De même, les belligérants possèdent des avions à moteurs à réaction et des missiles V2.

Dès 1944, devant la position faible de la France, le général de Gaulle, président du Gouvernement provisoire, définit les besoins militaires et souhaite une relance rapide pour l'industrie aéronautique : la survie de l'armée de l'air en dépend. Le ministre de l'Air, Charles Tillon (du parti communiste), évoque à l'assemblée nationale en mars 1945 les futures missions de l'armée de l'air : « *Participer ardemment aux missions en Europe, se préparer pour les opérations en Extrême-Orient, participer à l'occupation de l'Allemagne* ». Pourtant, le parti socialiste, qui oppose des raisons économiques à la réalisation du plan aéronautique de 1945, va demander un abattement de 20% des crédits militaires. Sont modifiés successivement : le premier plan (1944) : 3 000 avions de transport, de chasse, de bombardement – pour la plupart, des commandes allemandes en cours d'exécution –, qui est abandonné ; le second plan (1946), qui est réduit à deux reprises. Le programme définitif prévoit entre 1947 et 1951 la construction de 1 346 avions en deux tranches. Il est même envisagé l'arrêt total des fabrications d'armement⁽²⁾, ce qui suscite l'indignation du général de Gaulle qui menace de démissionner. L'abattement des crédits sera finalement porté à 5%.

L'industrie aéronautique entre dans une situation de crise. La reconstitution du parc de machines-outils par récupération en Allemagne et en Autriche n'est pas suffisante. L'État va créer un noyau industriel solide constitué par les SNCA (Sociétés nationales de construction aéronautique)⁽³⁾, et regrouper 30 usines réparties sur l'ensemble de la France. Les commandes représentent un total de 465 avions civils et de 2 706 avions militaires. Les SNCA sont, de plus, chargées de l'étude de chasseurs et de bombardiers à réaction.

En 1945, l'État décide la création du CEA⁽⁴⁾, du LRBA⁽⁵⁾ et de la SNECMA⁽⁶⁾. Composée de cinq usines, cette dernière va employer 17 182 personnes pour assurer la fabrication de 6 620 moteurs et 300 réacteurs. Elle est également chargée de l'étude des moteurs de forte puissance et des turbo-réacteurs ATAR 101.⁽⁷⁾

En 1948, l'armée de l'air fait appel à son partenaire du traité de Dunkerque – la Grande-Bretagne – afin d'acquérir quelques avions à réaction. L'adhésion de la France à l'Organisation du traité de l'atlantique Nord (OTAN) l'année suivante, ouvre des perspectives de rééquipement plus vastes. Elle bénéficie, au titre du plan d'aide mutuelle, de l'assistance militaire des États-Unis qui vont consentir à l'armée de l'air des fournitures militaires directes prises sur leurs propres ressources (3 186,10 millions de dollars de dons consentis à la France entre 1949 et 1952).

De son côté, la France prépare l'avenir en lançant, en août 1950, un plan quinquennal aéronautique qui donne naissance aux *Ouragan*, *Mystère*, *Fouga-Magister*, *Vautour*, *Mirage*, *Noratlac*, *Alouette II* et *Caravelle*.

Dans les années soixante, avec l'application de la loi de programmation, et en s'inspirant des nouvelles techniques américaines et anglaises (avions à réaction) ainsi qu'allemandes (fusées V2, avions et moteurs à réaction), la France souhaite rattraper son retard technique et reprendre la place qu'elle occupait avant guerre sur la scène internationale. 1

Adjudant-chef Sylvaine Thébaud

1. Signé entre les États-Unis et le Royaume-Uni. Mesures protectionnistes donnant à chacune des parties un pouvoir de *veto* sur la communication des informations à d'autres pays ainsi que sur l'emploi de la bombe.

2. Paul Ramadier, président du Conseil, provoque en 1947 une étude sur les conséquences pour le pays d'un arrêt total de la fabrication d'armement. La DTI (Direction technique et industrielle) a trois jours pour formuler les répercussions sur le secteur de l'aéronautique.

3. Créées en 1936, reconduites en 1945, les SNCA concentrent d'importants moyens de production avec une grande liberté pour les études. La participation de l'État dépasse 95%.

4. Le Commissariat à l'énergie atomique est chargé de la recherche scientifique dans les divers domaines de la science, de l'industrie et de la défense nationale.

5. Le Laboratoire de recherche balistique et aérodynamique (à Vernon).

6. Société nationale d'études et de construction de moteurs d'aviation à qui sont confiés d'importants marchés d'étude sur la propulsion par hélice et par réaction.

7. L'Atelier aéronautique de Richenbach (ATAR) est dirigé par l'ingénieur allemand Herman Oestrich, ex-directeur technique de BMW que les militaires français ont enlevé en Allemagne.



L'empereur romain

Selon la légende, Rome aurait été fondée par Romulus en 753 avant Jésus-Christ. Historiquement, sa fondation date de 620 : elle est liée à l'avènement d'une monarchie qui naît avec le roi Tarquin l'Ancien. Mais en 509 le dernier roi, Tarquin le Superbe, est chassé du pouvoir au profit des familles nobles de la ville, qui optent pour la forme républicaine de gouvernement. Dès lors, Rome va devenir une ville et une république puissante qui, jusqu'à son éclatement, va supplanter ses rivales, notamment Carthage et Athènes, et maîtriser par son rayonnement économique et militaire une partie du Bassin méditerranéen et la Gaule qu'elle administre sous la forme de provinces.

La puissance de Rome n'était pas due uniquement à son génie militaire : celui-ci n'était que la continuation d'un système juridique original et puissant qui n'a jamais cessé d'inspirer les juristes et penseurs politiques jusqu'à nos jours. La République romaine reposait principalement sur l'institution du Sénat, assemblée de débats et de votes, titulaire de l'*auctoritas*, c'est-à-dire d'une autorité morale, majestueuse aux yeux de tous, et respectée. Cependant, si cette assemblée, peuplée essentiellement des familles romaines nobles, riches et de vieille souche, était le cœur et le symbole du pouvoir, elle avait su répartir à merveille sa distribution et sa mise en œuvre en le formalisant par l'attribution de postes prestigieux, efficaces ou craints, tels les consuls, les dictateurs, les préteurs, les censeurs, les édiles, et en y associant le peuple par l'intermédiaire d'assemblées (les comices) et de tribuns populaires. L'harmonie institutionnelle ainsi atteinte semblait trop enracinée et trop efficace pour qu'on pût y substituer un gouvernement personnel de type monarchique : les Romains ne voulaient pas entendre parler de monarchie. C'est pourtant ce qu'il advint à partir du moment où le Sénat admit qu'il y eût un *princeps*, un premier au centre du pouvoir, un homme dont les victoires militaires lui avaient fait gagner le titre d'*imperator*.

L'avènement d'un titulaire unique du pouvoir, révolution juridique et politique absolue pour les Romains, ne se fit pas en un coup. Elle se fit même par à-coups.

Lorsque César meurt en 44, assassiné par quelques sénateurs, il était sur le point de fonder une monarchie politique, ayant déjà les pleins pouvoirs militaires. Ayant gagné la guerre civile contre son concurrent, Pompée, il était devenu

celui par qui la paix civile pouvait demeurer. Mais César fut trop sûr de sa destinée, trop impatient aussi pour ceux qui étaient décidés à laisser au Sénat la prééminence du pouvoir, pour recevoir de son vivant le diadème du monarque.

Dans la course au pouvoir qui s'ensuit et qui se transforme à nouveau en guerre, le petit-neveu de César, Octave, triomphe. À son tour il devient l'homme fort, celui qui peut maintenir la paix. Auréolé du prestige de la victoire, il est soutenu par l'armée, et des ralliés de tous bord (« républicains » et « césariens », chevaliers et sénateurs) renforcent son poids politique. C'est lui qui est le premier empereur : avec une grande habileté politique et beaucoup de prudence et de tact envers le Sénat, il conserve pour lui un pouvoir quasi-absolu fondé sur le cumul de plusieurs magistratures civiles héritées du passé républicain. Il conserve aussi son *imperium*, c'est-à-dire son pouvoir sur l'armée, alors qu'en principe cet *imperium* était temporaire pendant l'ère républicaine. Par ailleurs, son pouvoir reposait également sur la religion d'État que son titre de Grand Pontife lui permettait de diriger. Cette situation, qui en faisait le *princeps*, le premier du régime, était renforcée par l'octroi de prérogatives ambiguës : il intervient dans l'élection des magistrats, peut faire entrer au Sénat qui il veut, nomme à tous les échelons des fonctionnaires qui sont ses « délégués », dirige la diplomatie et la politique extérieure (normalement le droit de guerre et de paix appartenait au peuple romain seul) et dispose enfin de moyens financiers considérables, grâce à sa fortune personnelle, héritée en partie de César, aux revenus de l'Égypte, son domaine privé, et à certains impôts qui alimentent les caisses impériales.

Les successeurs d'Octave (appelé Auguste) n'ont pas besoin de sa prudence : le pouvoir impérial est suffisamment affermi, grâce aux services rendus, à la force de l'habitude, à la disparition de l'esprit « républicain », à la montée de générations et de classes nouvelles soutenant un régime qui les favorise. L'*imperium*, qui définissait en sorte une monarchie militaire, prend rapidement le pas sur la prudente et majestueuse autorité du fondateur (*auctoritas*) et donne finalement son nom au régime et à son héros, l'empereur.

L'empereur romain, soutenu par une puissante administration centralisatrice, par des juristes codifiant et renforçant les règles de son pouvoir, par une politique culturelle et cultuelle en sa faveur, devient alors, jusqu'au V^e siècle, l'incarnation d'un pouvoir non partagé, d'un pouvoir absolu. 1

Joseph Vallançon



Les spécificités du milieu aérien

En stratégie, les espaces physiques sont le lieu concret des affrontements entre les hommes. Ces affrontements consistant en mouvements, il est essentiel de s'intéresser au milieu dans lequel ils sont réalisés. Les caractéristiques de ces espaces, hétérogènes ou homogènes à divers degrés, seront prises en compte afin d'optimiser les moyens mis en œuvre.

La première des caractéristiques du milieu aérien est son homogénéité. Contrairement à la mer, l'espace aérien n'a pas de bornes solides. De plus, il est continu puisque exempt d'obstacles. Bien que Clément Ader identifiait des « corridors aériens » considérés comme propices au vol, il est apparu qu'il n'existe pas d'obstacles à proprement parler à la navigation aérienne. Tout au plus peut-on définir quelques éléments assimilables à des obstacles et classés en topographies horizontale et verticale.

En topographie dite horizontale, les vents dominants par exemple peuvent être apparentés à des obstacles de relief. Toutefois, l'histoire de l'aéronautique a démontré que, du fait de leur stabilité, les vents peuvent être soit défavorables soit favorables à la navigation. De fait, il existe aujourd'hui une cartographie très précise des vents qui permet aux avions de les éviter. Leur impact sur la navigation aérienne est donc très marginal. De la même manière les nuages sont assimilés à des obstacles de végétation, entraînant des phénomènes de givrage ou de réduction de la visibilité. Pour autant, les aléas de leur formation rendent leur prise en compte nécessaire qu'à très court terme.

La topographie dite verticale divise l'espace aérien en trois niveaux. Le premier, le plus proche du sol, permet une navigation à l'abri des radars mais impose une parfaite maîtrise des aéronefs de la part des pilotes. Le deuxième palier s'élève jusqu'à 12 000 mètres (tropopause). C'est dans cette zone qu'évoluent les aéronefs de combat. Enfin, la troisième couche, la stratosphère, est le lieu d'évolution des appareils les plus puissants. Cette topographie verticale reste néanmoins très variable, et donc discutable, du fait de l'évolution des



techniques et des capacités des moyens aériens. Ainsi la topographie aérienne ne peut être envisagée que sous trois angles : l'opposition entre le survol des mers et le survol des terres, qui imposent des règles propres à chacune des deux situations ; l'existence d'infrastructures terrestres de soutien aux avions adaptés et suffisantes ; et enfin, l'appui sol, qui rend la configuration du terrain déterminante pour l'efficacité des frappes aériennes.

Le problème que posent les distances est une autre caractéristique du milieu aérien. En effet, malgré le rayon d'action très long des moyens aériens modernes, les distances restent un obstacle important à la navigation aérienne. L'avion peut aujourd'hui porter ses coups loin derrière les lignes adverses, à plusieurs milliers de kilomètres. À cette capacité s'ajoute celle de la vitesse des avions qui leur confère une rapidité d'action inégalée. Si des vitesses très élevées diminuent grandement l'endurance de l'avion, cette faiblesse peut être palliée par le ravitaillement en vol. Une limitation demeure toutefois ; celle de la résistance physique du personnel. On en revient alors à l'importance de disposer, dans le cadre d'opérations de longues distances, de structures de soutien telles que les bases, dont l'implantation reste un facteur stratégique pour l'utilisation de l'arme aérienne. Mais cette solution est coûteuse dans son organisation. On pourrait dès lors insister sur les capacités navales en matière de distances. Ce serait oublier le dualisme permanence/instantanéité que représentent l'arme aérienne et l'arme navale, et donc leur complémentarité en cas de conflit.

La dernière particularité du milieu aérien réside dans sa compartimentation. Contrairement à la mer, l'espace aérien est sous le contrôle des États. Son utilisation est réglementée, ce qui entraîne d'importantes difficultés en termes de stratégie.

En définitive, l'espace aérien ne peut être considéré que par rapport à l'espace terrestre ou maritime. La maîtrise de l'air n'a donc pour autre finalité que son utilisation contre un autre milieu. 1

Lieutenant Emmanuel Goffi



La langue française d'aujourd'hui est le fruit d'un amalgame heureux entre la langue qui se diffusa à partir de l'Île-de-France et toutes celles qui s'étaient développées dans les autres provinces. Cette diversité d'origine, plus tard uniformisée de façon plus ou moins autoritaire, explique pourquoi chaque mot de la langue française a une histoire, pourquoi notre langue apparaît à la fois si belle et si complexe aux étrangers. Car même si notre langue, comme toute langue vivante, continue d'évoluer, elle conserve toutefois des règles fixes, des invariants qu'il est bon de rappeler.

Trop, c'est trop !

Qui n'a pas entendu un de nos congénères affirmer : « *c'est trop bon, trop cool !* » voire « *T'es trop !* », phrase d'une suprême brièveté à la puissance sémantique bien compactée.

Adieu art de l'éloquence, dont le damoiseau, usait avec élégance, pour chanter à sa douce une romance !

De fait, le parler courant use et abuse de *trop* (au détriment de *très*), au point de vouloir lui faire perdre sa nuance négative, c'est-à-dire d'excès, de dépassement de la mesure.

La même subtilité distingue les adverbes *extrêmement* et *excessivement*, qui connaissent la destinée de *très* et de *trop*.

Aussi peut-on lire dans un prospectus publicitaire : « *Achetez cet ustensile, il vous sera excessivement utile !* ». En quoi un ustensile peut-il être excessivement utile, telle est la question ?

En conséquence, pour ne pas être soi-même « *too much !* » il est souhaitable de respecter scrupuleusement les mots et leur sémantique. La beauté de la langue française réside précisément dans ces subtilités de sens, gage d'une bonne compréhension entre humains ! 1

Lieutenant Jean-Christophe Pitard-Bouet